

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** KATHON HP 120 Biocide

**Type(s) de produit:** TP06 - Protection des produits pendant le stockage

**Numéro de l'autorisation:** EU-0023657-0000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** EU-0023657-0002

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

KATHON HP 120 Biocide
BLUECIDE 833
Predator 9000
FuelClear M68 Pro
MIRECIDE-KW/615.C

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	MC (Netherlands) 1 B.V.
	Adresse	Willem Einthovenstraat 4 2342BH Oegstgeest Pays-Bas
<b>Numéro de l'autorisation</b>	EU-0023657-0000 1-2	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	EU-0023657-0002	
<b>Date de l'autorisation</b>	15/03/2023	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	28/02/2033	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Specialty Electronic Materials Switzerland GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Im Ochensand 9470 Buchs Suisse
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Im Ochensand 9470 Buchs Suisse

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1373 - Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (mélange de CMIT/MIT)
<b>Nom du fabricant</b>	Jiangsu FOPIA Chemicals Co., Ltd (Specialty Electronic Materials Switzerland GmbH)
<b>Adresse du fabricant</b>	Touzeng Village, Binhuai Town 224555 Binhai County, Yancheng City, Jiangsu Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Touzeng Village, Binhuai Town 224555 Binhai County, Yancheng City, Jiangsu Chine

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6) (mélange de CMIT/MIT)		Substance active	55965-84-9		11,3
Butyl carbitol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Substance non active	112-34-5	203-961-6	88,7

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Corrosif pour les voies respiratoires.
<b>Conseils de prudence</b>	Ne pas respirer les vapeurs.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter  
gants de protection conformes à la norme européenne EN 374 /vêtements de protection au moins de type 6 EN13034/ Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, conformes à la norme européenne EN 166  
.

Traitement spécifique (voir instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau  
.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement  
Centre antipoison ou médecin  
.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans un établissement agréé conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 -

**Préservation du pétrole brut déshydraté et des produits raffinés (combustibles distillés moyens et légers), avec une teneur maximale en eau de 2 %**

Type de produit

TP06 - Protection des produits pendant le stockage

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Préservation du pétrole brut déshydraté et des produits raffinés (combustibles distillés moyens et légers), avec une teneur maximale en eau de 2 %

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: Bactéries  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: cellules végétatives

Nom scientifique: Champignons / levure  
Nom commun: levure  
Stade de développement: cellules végétatives

Nom scientifique: Champignons / moisissures  
Nom commun: moisissures  
Stade de développement: cellules végétatives

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

La famille des produits biocides est recommandée pour contrôler les micro-organismes dans le pétrole brut déshydraté et les produits raffinés (combustibles distillés moyens et légers), avec une teneur maximale en eau de 2 %.

La famille des produits biocides ne doit pas être utilisée pour la préservation des carburants d'aviation, des naphtes, des alcènes/oléfinés et des aromatiques (structures simples et plus complexes).

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Chargement d'un produit biocide dans une cuve de mélange contenant du pétrole brut déshydraté ou des produits raffinés (combustibles distillés moyens et légers)  
Description détaillée:

Le produit biocide est ajouté en dose unique au moment de la fabrication, du stockage ou de l'expédition.

Doser le produit biocide dans le fluide d'utilisation finale de façon à assurer un mélange adéquat, en utilisant un système de dosage automatisé ou en le versant manuellement à l'aide d'un système de dosage de mesure sûr.

Le produit biocide ne doit pas être distribué tel quel dans un réservoir de carburant vide. Les réservoirs de carburant traités avec un produit biocide doivent être remplis à au moins 10 % afin de garantir une bonne homogénéisation du produit biocide, ce qui renforce l'efficacité du traitement

Les réservoirs de carburant et les puisards doivent être régulièrement vidés de leur eau. Après le traitement, évacuez les micro-organismes morts et autres débris du combustible traité qui s'accumulent au fond du réservoir. Les filtres doivent également être vérifiés fréquemment et examinés pour détecter l'accumulation de solides en suspension. À chaque entretien périodique, les réservoirs doivent être contrôlés pour vérifier la croissance microbienne.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: Produits raffinés (combustibles distillés moyens et légers) et pétrole brut déshydraté - Conservation à moyen/long terme : 50 à 150 ppm v/v de produit biocide tel que fourni - Traitement curatif : 200 à 400 ppm v/v de produit biocide tel que fourni

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

**Pétrole brut déshydraté:**

Conservation à moyen/long terme :

- Bactéries : 33 à 200 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (0,5 - 3 ppm v/v CMIT/MIT),

- Champignons (levures/moules) : 50 à 200 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (0,75 - 3 ppm v/v CMIT/MIT), le temps de contact doit être de 1 à 4 semaines, selon la dose utilisée.

Traitement curatif  
- Bactéries : 200 à 400 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (3 - 6 ppm v/v CMIT/MIT) le temps de contact doit être de 1 à 3 jours, selon la dose utilisée.  
- Champignons (levures/moules) : 400 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (6 ppm v/v CMIT/MIT) le temps de contact doit être de 1 à 3 jours, selon la dose utilisée.

**Produits raffinés (combustibles distillés moyens et légers) :**

Conservation à moyen/long terme :

- Bactéries : 33 à 200 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (0,5 - 3 ppm v/v CMIT/MIT), le temps de contact doit être de 1 à 4 semaines, selon la dose utilisée.  
- Champignons (levures/moules) : 50 à 200 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (0,75 - 3 ppm v/v CMIT/MIT), le temps de contact doit être de 1 à 4 semaines, selon la dose utilisée.

Traitement curatif

- Bactéries : 200 à 400 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (3 - 6 ppm v/v CMIT/MIT) le temps de contact doit être de 1 à 3 jours, selon la dose utilisée.  
- Champignons (levures/moules) : 400 ppm v/v de produit biocide tel que fourni (6 ppm v/v CMIT/MIT) le temps de contact doit être de 1 à 3 jours, selon la dose utilisée.

Répéter si nécessaire lorsqu'une contamination est détectée.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Les flacons : 5L nominal, , dont le matériau de fabrication consiste en polyéthylène haute densité (PEHD)  
Seaux : 20L et 25L nominal, , dont le matériau de fabrication consiste en polyéthylène haute densité (PEHD)  
Tambours : 215L et 220L nominal, , dont le matériau de fabrication consiste en polyéthylène haute densité (PEHD)  
Conteneur pour vrac intermédiaire (IBC): 1000L nominal, , dont le matériau de fabrication consiste en polyéthylène haute densité (PEHD)

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Voir le mode d'emploi général.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Voir le mode d'emploi général.

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir le mode d'emploi général.

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir le mode d'emploi général.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir le mode d'emploi général.

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Toujours lire l'étiquetage et la notice avant utilisation et suivre toutes les consignes.  
- Respecter les conditions d'utilisation du produit biocide (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).  
Pour une conservation à moyen/long terme, la durée de contact doit être de 1 à 4 semaines, en fonction de la dose utilisée. Pour un traitement curatif, l'effet biocide est obtenu après 1 à 3 jours.  
- Les produits doivent être utilisés uniquement pour un stockage à moyen ou long terme ou pour un traitement curatif. Ne pas utiliser en cas de systèmes à forte rotation.  
- Vérifier régulièrement la concentration résiduelle de la substance active (tant dans la phase combustible que dans la phase aqueuse) entre les transferts de combustible afin de s'assurer de l'absence de contamination entre les traitements. Le choix des intervalles entre les traitements est basé sur le contrôle des concentrations de substances actives résiduelles.  
- Des tests microbiologiques visant à prouver l'adéquation de la préservation doivent être entrepris (tant dans la phase combustible que dans la phase aqueuse) par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace du conservateur pour la matrice, l'emplacement ou le système spécifique. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de conservation.  
Utilisation non autorisée au Royaume du Danemark et au Royaume de Belgique.  
Applicable uniquement en République fédérale d'Allemagne : Ne pas utiliser les produits pour la préservation des carburants pour les véhicules routiers non ferroviaires, sauf à des fins de recherche, de développement ou d'analyse.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Pour la conservation jusqu'à la dose de 6 ppm, la quantité maximale de pétrole brut déshydraté traité ou de produits raffinés vidés quotidiennement par site est de 15 000 m3.
- Pour la conservation jusqu'à la dose de 3 ppm, la quantité maximale de pétrole brut déshydraté traité ou de produits raffinés vidés quotidiennement par site est de 35 000 m3.

**Lors de la manipulation du produit biocide:**

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et respectant la norme européenne EN 374 (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au moins de type 6 EN13034), au cours de la phase de manipulation du produit.
- Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, conformes à la norme européenne EN 166, pendant la phase de manipulation du produit.
- Les mesures techniques et organisationnelles suivantes doivent être mises en œuvre :
  - o effectuer régulièrement un nettoyage de l'équipement et de la zone de travail ;
  - o l'utilisation d'une pompe doseuse pour le chargement manuel est requise ;
  - o Minimisation des phases manuelles ;
  - o assurer une ventilation suffisante durant l'application du produit.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincez la peau à l'eau (ou prenez une douche). Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
  - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact éventuelles, si facilement réalisable. Poursuivre le rinçage.
  - EN CAS D'INHALATION : Évacuer la personne à l'air frais et la placer dans une position lui permettant de respirer confortablement.
  - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis/une attention médicale.
  - Tenir le récipient ou la notice à portée de main.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Rejet uniquement dans les stations d'épuration des eaux usées industrielles STP.
- Mettre au rebut le produit non utilisé, son emballage, etc. et tous les autres déchets, conformément aux réglementations locales.
- Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, les canalisations (par exemple évier, toilettes...) les égouts.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

La durée de vie : 3 mois

## 6. Autres informations

